

La collecte des déchets

Hygea

Afin de permettre une amélioration continue des services rendus aux citoyens en matière de propreté publique dans la région Mons-Borinage-Centre, **une nouvelle intercommunale a vu le jour il y a peu, dénommée Hygea.**

L'Hygea a été créée au départ de la scission partielle du secteur Propreté Publique de l'intercommunale IDEA et de la fusion par absorption de l'intercommunale de traitement de déchets, Itradec. Hygea est une intercommunale mixte, comptant en son sein un partenaire privé (Shanks).

Concrètement, l'Hygea assure donc la collecte des ordures ménagères, PMC et papiers-cartons en porte-à-porte ou bien encore la gestion des écoparcs (anciennement parcs à conteneurs), ainsi que la location de conteneurs.



Quand sortir ses poubelles ?

Uniquement à partir de 17h la veille du jour de ramassage (quand celui-ci a lieu le matin) ou le jour du ramassage (quand celui-ci a lieu le soir), en prenant toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques. Tout autre conditionnement est interdit, à l'exception de ceux qui concernent les papiers, cartons et PMC (plastiques, métaux et cartons à boissons), et qui doivent répondre aux modalités indiquées par l'Hygea. Un calendrier pour la collecte des déchets est disponible dans l'entité de Mons ou sur le site d'Hygea, à l'adresse suivante :

http://www.hygea.be/uploads/Modules/Communes/hygea-calendrier_2015_mons_web.pdf

Comment trier ses déchets ?

Les **ordures ménagères** sont issues de l'activité usuelle du ménage dans le cadre de sa vie privée à l'exception des cadavres d'animaux, médicaments, gravats, déchets toxiques et dangereux, substances caustiques et corrosives, eaux usées et déchets liquides. Les ordures ménagères sont à disposer à la collecte des dans le sac règlementaire. En aucun cas le poids du sac n'excèdera 15 Kg.

Les **PMC** sont les bouteilles à boissons et flacons en plastiques (produit vaisselle, entretien, lessive, shampoing, etc.), les canettes, boîtes de conserve, barquettes en aluminium, tetrapaks (cartons à boissons, berlingots de crème fraîche, etc.).

Nous vous invitons à mettre vos sacs ou films plastiques, barquettes de beurre, pots de yaourt, frigolite, jouets en plastiques, pots de fleurs, bidons d'huile de moteur, etc. dans le sac d'ordures ménagères. Les PMC sont à disposer à la collecte dans le sac bleu prévu à cet effet. Nous vous invitons à déposer vos déchets bien vidés et sans restes alimentaires.

Les **papiers/cartons** sont les journaux, magazines, dépliants publicitaires et tous les emballages en carton (boîte de céréales, riz, lessive, etc.).

Nous vous invitons à déposer vos papiers souillés (essuie-tout), papiers plastifiés, papiers peint, classeurs à anneaux, et papier aluminium dans le sac d'ordures ménagères. Les papiers/cartons sont à déposer à la collecte ficelés ou dans des caisses en carton.

Par **verre**, nous entendons les flacons, bocaux et bouteilles en verre coloré ou non et sans couvercle ni bouchon. Nous vous invitons à déposer à l'écoparc vos flacons de médicaments, ampoules électriques et tubes néons. Le verre à vitre sera exceptionnellement déposé à la collecte des encombrants dans une caisse ouverte.

Nous vous invitons également à ne pas déposer de déchets ménagers ou d'emballage (boîtes ou sacs) au pied des bulles. Ces déchets ne seront pas ramassés.

Les **encombrants ménagers** sont tous les déchets qui ne peuvent être contenus dans le sac règlementaire ou dans une caisse. Il s'agit du mobilier, de la moquette, d'un matelas, de portes et de châssis sans fenêtre et de branchages en fagots d'une longueur maximale de 1,5 mètres. Ils peuvent être déposés gratuitement à l'écoparc.

Nous vous invitons à déposer à l'**écoparc** vos déchets de construction, tontes de pelouses et tailles de haies, vos déchets spéciaux (peintures, pesticides, aérosols), mes encombrants ménagers et vos chaussures ou vêtements usagés. Vous pouvez éliminer pneus et pièces de voiture via votre garagiste ou une casse. Nous vous invitons également à déposer dans le sac d'ordures ménagères tout objets de petite taille tels que les bibelots.

Si vous vous rendez à l'écoparc, n'oubliez pas de **bâcher votre remorque** ! Ne semez pas vos déchets sur le chemin, ne jouez pas au Petit Poucet !

Collecte à la demande

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à l'écoparc ou pour tout citoyen qui le désire, **l'Hygea propose un service de collecte payant à la demande**. Pour 10€ les 2m³, l'Hygea collecte à la demande des ménages tous les déchets pouvant être déposé à l'écoparc hormis les inertes et les PMC. Ces déchets devront être triés, conditionnés et prêts à l'enlèvement. La quantité maximale autorisée par enlèvement est de 6m³.

Des déchets Electriques, Electroniques ou Electroménagers (DEEE) sont à déposer à l'écoparc ou à faire reprendre par votre fournisseur.

Quelques astuces pour limiter votre quantité de déchets

Il existe de nombreuses astuces qui vous permettent de limiter et diminuer votre quantité de déchets :

- **Privilégiez les emballages recyclés ou recyclables.** Différents logos vous permettent d'identifier ces emballages ou vérifier que les producteurs participent à la collecte sélective ;
- **Refusez les sacs jetables non dégradables ou semi-dégradables** que l'on vous propose encore dans certains commerces ;
- **Prenez un cabas, un sac réutilisable ou une caisse** (pliable ou en carton) pour ranger et transporter vos achats ;
- **Préférez les produits en vrac ou à la découpe**, plutôt que les produits pré-emballés (fruits, légumes, viandes, poissons, fromages et autres produits frais) ;
- **Buvez plutôt l'eau du robinet** qui ne génère aucun déchet ou l'eau en bouteilles en verre. Le verre étant recyclable à l'infini ;
- Pour les pâtes ou le riz, **préférez les grands formats**, sans sachets individuels ;
- Pour les yaourts et autres desserts, **optez pour les pots grands formats** ou, mieux encore, **les pots en verre** ;
- Pour les produits d'entretien, **préférez les grands volumes, les recharges ou les produits concentrés** ;
- **Evitez les biscuits et les collations emballés en portions individuelles** qui jouent aux poupées russes ;
- A l'école ou au bureau, **pensez à la boîte à tartines, à la gourde et au fruit frais...** C'est sain et écologique.

Pour encore plus de d'information sur les déchets et leur collecte, rendez-vous sur le site de l'intercommunale Hygea : <http://www.hygea.be>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Rue du Champ de Ghislage, n°1 – 7021 Havré• 065/87.90.90.• hygea@hygea.be• www.hygea.be• Du lundi au vendredi, de 9h00 à 15h30 pour prendre rendez-vous. |
|--|